



Ce document répertorie différents points et documents qui peuvent être examinés lors d'un audit interne ou externe.

Documents

Les documents suivants doivent être disponibles lors d'un audit. Cette liste vaut pour tous les propriétaires forestiers, dans la mesure où le document existe et qu'il leur est demandé. Ces documents peuvent également être présentés au format électronique.

- Documents relatifs à la certification (check-list, formulaires DAC, aide-mémoire, lignes directrices, standard national)¹;
- Bases légales de référence (LFo, ORRChim, etc), règlements, directives du service forestier¹;
- Plan directeur forestier;
- Plans d'aménagement ou plans de gestion;
- Cartes des peuplements et des mesures;
- Carte phytosociologique;
- Conventions et projets de protection de l'environnement, etc.;
- Projets en cours;
- Solutions de branche (statistique des accidents, délégations des compétences, formations continues, inspections de la sécurité);
- Organisation et personnel (organigramme, fiches d'identité personnelles, descriptifs des postes, cahiers des charges, protocoles pour les entretiens individuels);
- Contrats de collaboration (contrats entre les propriétaires forestiers, contrats de gestion de triage pour les tâches étatiques et entrepreneuriales);
- Autorisations d'abattage, planifications annuelles, prévisions pour l'année écoulée et pour celle en cours;
- Rapports annuels de l'année écoulée et de celle antérieure;
- Contrôle d'exploitation de l'année écoulée et de celle antérieure;
- Dernier décompte des subventions;
- CE forestier de l'année écoulée ou de celle antérieure;
- Classeurs de factures du bois et de listes de cubages;
- Inventaire des produits vendus en tant que produits certifiés;
- Factures de carburants spéciaux et d'huiles biologiques;
- Zones de protection des eaux et aires d'habitation d'espèces menacées.

Personnel

- Tous les employés sont informés au sujet de la certification et de l'audit (objectifs de la certification, buts de FSC);
- Tous les employés connaissent les objectifs de l'entreprise, ses conditions d'engagement et de travail, leur cahier des charges, les possibilités de formation continue, etc.;
- Tous les employés connaissent les règles à observer et les mesures d'urgences à appliquer lors de l'utilisation de carburant;
- Ordre de travail, équipement de sécurité, organisation en cas d'urgence, signalisation et barrages clairs;
- Travail par mauvais temps;
- Éventuellement, pour les tâcherons: conditions d'engagement, équipement de sécurité, formation continue.

¹ La preuve que le document est accessible peut être suffisante. Les aide-mémoire de l'association ARTUS, le standard national ainsi que des liens vers les bases légales et d'autres documents sont disponibles sur le site: www.bwb-pfb.ch.



Entrepreneur forestier privé

- Documents relatifs aux appels d'offres;
- Contrats (exigences concernant la sécurité au travail, ménagement des espèces et du sol);
- Procès-verbaux de remise de chantier;
- Vente sur pied.

Hangar

- Entreposage de carburant, d'huile et de produits similaires ainsi que de produits de traitement;
- Absorbants d'hydrocarbures;
- Traitement des déchets, recyclage, mesures visant à éviter les déchets;
- Production de «produits non ligneux».

Visite de peuplements

- Coupes (coupes définitives, surfaces Lothar, éclaircies, nettoyage du parterre de coupe, ordre de travail, croquis de coupe, organisation en cas d'urgence, dégâts au sol et aux arbres, dessertes fines, outils et équipement, absorbants d'hydrocarbures);
- Surfaces de rajeunissement et type de rajeunissement (rajeunissement naturel, plantation);
- Zones de protection naturelle (buts, mesures, garantie juridique);
- Bois mort (sur pied ou couché);
- Équipements récréatifs (règlementation sur l'entretien);
- Éventuellement, pépinières ou cultures d'arbres de Noël.

Tâches du garde forestier/contrôle

- Tâches administratives et étatiques selon LCFO;
- Éventuellement, exemples de manifestations en forêt, activités illégales (selon LCFO) et mesures prises;
- Éventuellement, exemples de dépôts illégaux de déchets et mesures prises.

Communication avec les représentants locaux (moyens utilisés)

- Sociétés de chasseurs;
- Organisations de protection de l'environnement;
- Population (excursions en forêt);
- Acheteurs de bois (scieurs, négociants, acheteurs de bois de feu, etc. à l'échelle locale et internationale).

Propriétaires forestiers (uniquement pour les propriétaires certifiés)

- Exécution du travail (soi-même [pas de travail seul], entreprises forestières, entrepreneurs);
- Équipement, formation, statistique des accidents;
- Collaboration avec des entreprises forestières privées, autorisations d'abattage;
- Entretien et rajeunissement de la forêt.
